

2025 - 062

Département du Doubs
Canton de Besançon 2
Commune de
SERRE LES SAPINS
25770

Tel : 03 81 59 06 11
Fax : 03 81 59 91 41
e.mail : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Serre les Sapins, Jeudi 3 Avril 2025



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

Sur convocation du 17 MARS 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 1^{er} AVRIL 2025 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents :

Mesdames: V. BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH - V.GENTILE – C.HUART - V.MARQUIS

Messieurs : K.ALAVOINE – G.BAULIEU – J.CUENOT – PE.BILLOT – P.LECLERC – JF.MONET – E.SALVADO

Excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur S.FHIMA ayant donné pouvoir à Madame V.GENTILE

Excusée:

Madame Damiana SIRON

Absents:

Mesdames E.GUILBAUD et L.POUPEE

Messieurs F.BADOZ et P.FABRE

Secrétaire de séance :

Monsieur E.SALVADO

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2025 à 19h30

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
2. Rapport d'orientations budgétaires
3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025 et de l'état 1259 (vote de la TH)
4. Affectation du résultat 2024 du Budget Communal 2025
5. Affectation du résultat 2024 au Budget Photovoltaïque 2025
6. Crédits alloués à la bibliothèque
7. Contrat enfance et jeunesse – Budgets et avenants 2025 de l'AFR François Serre les Sapins
8. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2025 de l'AFR Pouilley les Vignes
9. Subvention 2025 au CCAS



- 10. Budget Communal 2025 et fongibilité des crédits
 - 11. Budget Caveaux 2025
 - 12. Budget Photovoltaïque 2025
 - 13. Financement du Budget Photovoltaïque par le Budget Communal pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques
 - 14. Bail de location pour l'appartement communal situé à l'étage de la mairie
 - 15. Installation d'un composteur de village et signature de la convention d'entretien
- Questions diverses

Article 14 – Chapitre III du Règlement Intérieur

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des rectifications éventuelles par le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil Municipal des questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2025 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 18 mars 2025.



2. Rapport d'orientations budgétaires

Rapport d'orientations budgétaires 2025

La gestion des finances de la commune repose sur deux temps forts, le vote du budget communal et l'approbation du compte administratif annuel qui résulte de son exécution.

Le présent document d'orientations budgétaires s'inscrit dans le prolongement des rapports (et de leurs orientations) approuvés par délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2021, du 12 avril 2022, du 28 mars 2023 et du 2 avril 2024.

Les orientations pour 2025 visent toujours à assurer un fonctionnement satisfaisant des services de la commune (section de fonctionnement) et une gestion juste mais rigoureuse des dépenses visant à dégager un maximum de capacités à investir, et ce dans un contexte d'incertitudes dues à des événements mondiaux, mais aussi au contexte national budgétaire.

Ces incertitudes confirment la pertinence de l'orientation fiscale globale validée en 2021 que nous rappelons ici :

« Les capacités de la commune à solliciter davantage les contribuables pouvaient paraître objectivement limitées après les hausses de taux en 2015, 2016 et 2017 (in extremis pour leur prise en compte dans les compensations de la taxe d'habitation supprimée).

Mais, depuis la suppression de la taxe d'habitation, sans que cela doive constituer une voie à privilégier, les réformes de la fiscalité locale, rendent équitablement raisonnables d'éventuelles hausses à venir si cela s'avérerait nécessaire.

En effet, dans une double démarche (aggravation des déficits financiers et suppression de tout lien fiscal/financier entre les collectivités et nombre d'habitants) l'Etat, en supprimant/démantelant divers impôts, alors qu'il réduit ses concours et dotations aux collectivités, ouvre une possibilité, et légitime par avance un accroissement de la fiscalité locale.

Cette orientation demeure d'actualité. Une hausse de la fiscalité communale pourra être décidée si elle se révèle nécessaire, notamment dans la perspective d'une dégradation des équilibres budgétaires par des causes externes. »

C'est pourquoi, compte tenu de la situation financière de l'Etat, des dotations étatiques et de la réduction d'attribution de subventions d'investissement, une hausse de 6% des taux de la fiscalité locale est à prévoir pour 2025 ;

Orientations relatives à la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient enregistrer une légère hausse notamment :

- Augmentation légère du chapitre de personnel.

Au BP 2024, les crédits ouverts au titre des charges de personnel totales (rémunérations et charges) s'élevaient à 410 100 €. Mais ils comprenaient 90 000 € de crédits ouverts pour faire face au personnel employé via l'aide aux communes (GBM), le CDG du Doubs et par convention. De fait, les crédits « nets » des charges des personnels titulaires s'élevaient à 320 100 €.

- La ligne de la dotation aux amortissements devrait connaître une variation négative : 91 919,26€ (109 210€ en 2022, 619 667€ en 2023 et 149 050€ en 2024) mais ce n'est qu'une opération d'ordre qui n'entraînera pas de flux financier.

On soulignera l'impérieuse nécessité de porter l'épargne brute (résultat du fonctionnement) à minima au niveau de 2024 (437 542 €) l'objectif étant fixé à 500 000 €, afin de pouvoir favoriser nos investissements.

Au stade « orientations », les augmentations abordées ci-dessus, peuvent être absorbées tout en majorant le virement prévisionnel en section d'investissement

Grâce à la bonne évolution de la fiscalité locale, 1 036 204 € en 2023, 1 091 460 € en 2024 et qui sera en légère hausse en 2025 par l'effet de l'accroissement physique des bases imposables, de leur actualisation générale de 1,7 % (taux fixé dans la loi des finances) et de l'augmentation de la fiscalité locale de 6 %.

Il est à noter que cette source de recettes communales arrive à son niveau de « croisière » après plusieurs années d'accroissement résultant essentiellement des constructions de la ZAC « les Epenottes Champs François ».

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du solde de la section de fonctionnement, est à la fois maîtrisée, rassurante et satisfaisante.



Orientations relatives à la section d'investissement.

Le non recours au dispositif « autorisations de programme / crédits de paiements » impose que les projets doivent faire l'objet de l'inscription d'un programme ouvert à la section d'investissement dès le stade des études au prix estimé de l'opération, jusqu'à son achèvement.

Il résulte de cet élément de technique budgétaire, que la section d'investissement quoiqu'annuelle, a un caractère pluriannuel pour toutes les dépenses d'investissement d'opérations importantes.

Par ailleurs, le recours prévisionnel à l'emprunt, indispensable pour assurer l'équilibre annuel de la section, atteindra au final un montant qui aura tendance à diminuer au rythme de la capitalisation des résultats annuels de fonctionnement.

S'agissant des projets du mandat, l'année 2024 a vu concrètement le début des travaux du nouvel atelier-hangar communal (130 K€), et l'achèvement du « Skate Park » (85 K€).

Ainsi, la section d'investissement du projet de budget 2025 s'équilibrera avec :

- Un total de dépenses d'investissement prévues dont certaines s'étaleront sur plusieurs années.
- Un niveau équivalent de recettes dont les éléments principaux seront :
- Le solde d'investissement reporté (895071.76€)
- l'affectation du résultat de fonctionnement de 2024 (437 542 €),
- le FCTVA (53 186.53€),
- les subventions d'investissements (64500€)
- la dotation aux amortissements (forme de transfert entre sections)
- le recours à l'emprunt.

Les autres recettes étant essentiellement constituées du projet de transfert de section à section dont le montant sera connu à la finalisation du budget primitif 2025.

Dans notre prospective budgétaire précédente (2021-2025) un recours à l'emprunt de 1,5 à 2 M€ était nécessaire pour financer les principaux projets en cours. Cependant compte tenu d'opérations supplémentaires (achats fonciers, skate-park, local commercial, etc.), mais aussi du subventionnement moindre des investissements de la commune et pour des questions de trésorerie, il sera nécessaire de souscrire un nouvel emprunt de 1,5 M€. Ceci dans un contexte fiscal communal renforcé et

accru par les constructions réalisées durant la période.

Il est tenu compte d'une recette globale prévisionnelle de 2 241 944 € (résultats fonctionnement cumules de 2024 à 2028 (450 K€ prévisionnels) auxquels viendraient s'ajouter les éventuelles subventions à venir et au reversement en 2026/2027 du FCTVA (490 000€) lié aux différents investissements.

Ainsi la prospective budgétaire 2024-2028 repose sur le recours à des emprunts classiques de 3 M€ (y compris l'emprunt contracté en 2024 de 1,5 M€).

L'année 2025 verra donc le recours à un emprunt classique de 1,5 M€ qui permettra de faire face aux besoins et d'obtenir à terme un fonds de roulement (excédent de ressources stables) en 2028 supérieur à 500 K€.

Cependant, la législation imposant que le budget primitif doit être voté et validé avant qu'un processus de consultations auprès d'organismes bancaires puisse être engagé, il sera fait appel en attendant à une ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses des deux projets conséquents simultanés (atelier-hangar communal et espace sportif).

Concernant le projet « photovoltaïque sur bâtiments publics », les éléments sont toujours en cours d'étude pour sa faisabilité, ses potentialités, sa gestion et les moyens de financement à mobiliser.

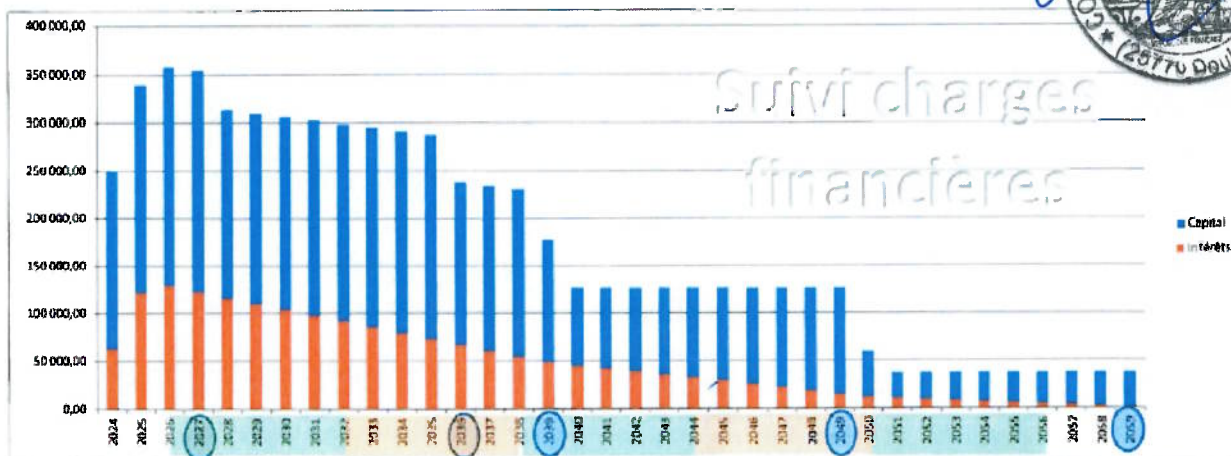
En conclusion

La section d'investissement du budget primitif 2025, repose sur un équilibre dépenses/recettes étayé par une prospective fiable.

C'est une gestion rigoureuse et suivie qui permettra de mener à bien les opérations programmées, de maîtriser la section de fonctionnement, tout en recherchant les subventions les plus favorables dans un contexte de plus en plus difficile.

Rappel des projets

- Extension du cimetière
- Hangar communal à Combe à la Vaux
- Espace sportif A Bonney
- Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église
- Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale
- Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres
- Programme photovoltaïque...



*Evolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette après réalisation
de l'emprunt de 1.5 million d'euros en 2025*

*(les années encadrées sont celles au cours desquelles
l'amortissement d'un emprunt arrive à son terme)*

Délibération du Conseil Municipal

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 entendu, et après en avoir délibéré,

Considérant que les orientations municipales à mettre en œuvre au plan budgétaire doivent permettre un fonctionnement satisfaisant des services communaux, tout en autorisant un niveau élevé d'investissement nécessaire à l'évolution et à l'adaptation des équipements de la commune, conformément au projet de mandat municipal,

Vu l'étude budgétaire prospective réalisée par les services de la DDFIP,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'approuver les orientations politiques municipales telles qu'exposées dans le présent rapport;**
- **De voter le projet de budget 2025 tel qu'il est proposé à l'assemblée,**
- **D'approuver les orientations relatives au niveau prévisionnel d'investissement, ainsi que les orientations relatives aux modalités de financement des investissements programmés.**

3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025 et de l'état 1259 (vote de la TH)

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.



Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après plusieurs années au cours desquelles le Conseil Municipal, confronté à la baisse considérable des dotations de l'Etat (la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire) qui a atteint 166 640€ en 2010, ne s'élevait plus en 2024 qu'à 51 400€) ! et au transfert de certaines charges par ce dernier (Instruction des autorisations d'urbanisme, etc.), a dû décider d'augmenter les taux de la fiscalité locale, la fiscalité de la Commune connaît une stabilité des taux depuis 2018.

Pour autant, et afin de tout mettre en œuvre pour bien assurer l'état des finances de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre deux mesures prudentielles :

- Rechercher évidemment la meilleure offre pour l'emprunt à contracter (taux le plus bas possible), en retenant une durée d'amortissement de 25 ans relativement longue afin de lisser dans le temps le remboursement
- En complétant cette démarche d'une petite hausse ponctuelle de la fiscalité locale de 6% (comme annoncer depuis plusieurs années dans le cadre des orientations budgétaires) et cela, après 7 ans de totale stabilité des taux.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux actuels de 6% pour l'exercice 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Confirmant cette mesure prudentielle, l'exposé de présentation entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- **fixer pour 2025 les taux d'imposition suivants :**
 - **Taxe d'habitation :** 10.91%
 - **Taxe sur les propriétés foncières bâties :** 37.62 % (1)
 - **Taxe sur les propriétés foncières non bâties :** 40.75 %

(1) Ce taux intégrant depuis 2021 le taux départemental transféré à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation

- **charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.**

4. Affectation du résultat 2024 du Budget Communal 2025

Vu le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 (exercice N-1) soit 437 542.39€ ;

Mais considérant en parallèle que sont inscrits, des Restes à Réaliser d'un montant total de 1 114 140€ en Dépenses d'Investissement et aucun en Recettes d'Investissement, cela



conduisant à un besoin de financement de 1 114 140€ (couvert en grande partie par le résultat de la section d'investissement).

Et considérant qu'il convient de donner une affectation au résultat de fonctionnement par délibération du Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide d'affecter la totalité de l'excédent à la section d'investissement du budget Communal 2025 sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », soit 437 542.39€, afin de couvrir les besoins en investissement, cette affectation couvrant d'abord le financement des restes à réaliser qui sont visés plus haut,**
- **Et autorise Monsieur le Maire à réaliser un titre au compte 1068 pour un montant de 437 542.39€.**

5. Affectation du résultat 2024 au Budget Photovoltaïque 2025

Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au 31/12/2024 de 3 541.77€ sur le budget Photovoltaïque,

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité de reprendre les résultats au budget primitif 2025 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour 3 541.77€ en recettes de fonctionnement.

6. Crédits alloués à la bibliothèque

Vu l'estimation de la population de la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un concours financier à la bibliothèque municipale de 1€ par habitant soit 1 951 € pour l'année 2025, somme majorée de 250.00 euros pour l'acquisition d'autres supports, le montant total des crédits ouverts pour la bibliothèque s'élève ainsi à 2 300.00 € pour l'année 2025 (arrondi à la centaine supérieure). Cette somme sera consommée en émettant des mandats sur le compte 6065 « Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques) ».



7. Contrat enfance et jeunesse – Budgets et avenants 2025 de l'AFR François Serre les Sapins

1- BUDGET 2025 Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de François Serre les Sapins

Le budget du contrat enfance jeunesse volet enfance de l'association Familles Rurales de François Serre les Sapins s'élève pour l'année 2025 à un total de **581 404€**,

Pour équilibrer ces dépenses, outre la participation des familles et divers concours, la commune de Serre les Sapins apportera à l'association une participation totale de **94 302€**.

Après présentation du budget du contrat enfance jeunesse volet enfance de l'association Familles Rurales de François Serre les Sapins pour l'année 2025 annexé à la présente, le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Annexe Budget 2025

Comparatifs Budget / Compte de résultats 2025

N° des comptes	CHARGES	REEL 23	BUDGET 24	BUDGET 25
	Montant			
60	ACHATS	40 164,67 €	40 155,40 €	33 322,00 €
	Alimentation Boisson	10 333,85 €	16 515,84 €	7 155,00 €
	Fournitures d'activités	14 541,11 €	17 189,96 €	12 885,00 €
	Fournitures d'entretien	3 444,73 €	4 500,00 €	2 500,00 €
	Couches			
	Achats de marchandises			
	Remises accordées			
	Fournitures diverses	3 842,97 €	1 850,00 €	
	Eau Electricité Combustible Carburant			
61	SERVICES EXTERIEURS	116 141,98 €	122 361,18 €	125 793,00 €
	Sous traitance repas	102 216,56 €	109 410,96 €	117 545,00 €
	MAD locaux	7 825,02 €	11 350,22 €	7 825,00 €
	Entretien et réparation	5 491,93 €	2 000,00 €	
	Prime d'assurance	609,47 €	600,00 €	600,00 €
	Services extérieurs divers			
	Location Loyers et charges			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 500,54 €	40 240,00 €	42 565,00 €
	Programme pédagogique	5 809,42 €	12 469,00 €	5 345,00 €
	Honoraires	7 654,66 €	7 900,00 €	9 750,00 €
	Reception restauration	1 761,69 €		
	Hébergement		480,00 €	
	Frais de structure divers	4 271,74 €	7 350,00 €	3 200,00 €
	Transports	3 119,00 €	3 350,00 €	3 670,00 €
	MAD du personnel	23 894,04 €	8 900,00 €	20 400,00 €
63	IMPUTS ET TAXES	350,00 €		812,00 €
	Taxe sur salaire			487,00 €
	Taxes diverses	350,00 €		325,00 €
64	FRAIS DE PERSONNEL	337 036,62 €	364 927,52 €	378 911,99 €
	Médecine du travail	1 545,60 €	2 660,00 €	1 556,00 €
	Formation du personnel	5 712,00 €		
	Frais divers			
	Rémunération du personnel	329 779,02 €	362 367,52 €	377 372,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 467,93 €		
	Subventions accordées			
	Pertes sur créances irrécouvrables	906,10 €		
	Charges diverses de gestion courantes	3,73 €		
	Cotisations différents échelons	4 558,10 €		
66	CHARGES FINANCIERES			
	Frais financiers divers			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 519,63 €		
	Charges exceptionnelles	149,03 €		
	Charges sur exercices antérieurs	3 674,61 €		
	Charges div. de gestion courantes	696,00 €		
68	DOTATIONS	6 662,17 €	4 537,00 €	
	Cotation aux amortissements	5 413,00 €	4 537,00 €	
	Provisions départ en retraite	720,95 €		
	Provision charges et risques divers	527,42 €		
86	Emploi des contributions volontaires en nature			
	MAD gratuite de biens			
	Prestations			
	Personnel bénévole			
	Contributions volontaires en nature			
	Vices des biens et des choses			
	TOTAL	556 844 €	572 230 €	581 404 €

N° des comptes	PRODUITS	REEL 23	BUDGET 24	BUDGET 25
	Montant			
70	PRESTATION DE SERVICE	290 619,87 €	295 929,56 €	320 080,00 €
	Participation des familles	278 930,09 €	291 901,56 €	290 580,00 €
	Vente de marchandises			
	Part. associations MAD personnel	2 525,94 €		
	Remise accordée			
	Participations diverses	10 066 €	3 940,00 €	21 500,00 €
73	CONCOURS PUBLICS	111 582,26 €	140 613,79 €	107 153,00 €
	Sub Bonus territoire CAF			
	Subvention MSA	32 993,06 €	80 589,99 €	40 599,00 €
	Subvention Conseil départemental			
	Subvention Conseil régional			
	Subventions diverses			
	CAF MSA PSU PSU	78 589,20 €	60 023,00 €	66 554,00 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	113 710,23 €	135 386,75 €	151 971,00 €
	Subventions Etat			
	Sub fonction communales			
	Commune 1			
	Commune 2			
	Commune 3			
	Commune 4			
	Commune 5			
	Sub fonction intercommunales			
	Interco 1			
	Sub fonction Conseil régional			
	Sub fonction Conseil départemental			
	Commune de François	22 516,29 €	23 227,72 €	24 168,00 €
	Commune de Serre-Les-Sapins	91 193,94 €	92 159,03 €	94 302,00 €
	Sub fonction CAF		20 000,00 €	20 500,00 €
	Sub fonction intercommunales			
	Sub diverses 1			
	Sub diverses 2			
	Subventions diverses			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 196,92 €		
	Dons legs			
	UDAF Fds special	360,37 €		
	Produits divers de gestion courante	0,55 €		
	Cotisations différents échelons	4 836,00 €		
76	PRODUITS FINANCIERS	2 256,18 €	300,00 €	2 200,00 €
	Produits financiers divers	2 256,18 €	300,00 €	2 200,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 575,01 €		
	Produits exceptionnels	179,30 €		
	Produits sur exercices antérieurs	8 382,19 €		
	Produits des cessions d'el. actifs	696,00 €		
	Quote part de sub. équipement	317,56 €		
78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	1 214,92 €		
	Reprises sur provision	1 214,92 €		
79	TRANSFERTS DE CHARGES	7 418,10 €		
	Autres transferts de charges d'exploitation	5 262,88 €		
	transferts de charges Chorum CPAM	2 155,22 €		
87	Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature			
	Prestations en nature			
	Bénévolat			
	TOTAL	541 573 €	572 230 €	581 404 €



2- ADOPTION DE L'AVENANT 2025 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins

Vu la délibération relative au budget 2025 du contrat Enfance Jeunesse de l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter l'avenant d'un montant de 94 302€ concernant le contrat enfance jeunesse volet enfance avec l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins pour l'année 2025 et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- d'ouvrir un crédit de 94 302€ sur le compte 611 « Contrats prestations de services » sur le budget communal 2025,
- et de verser 94 302€ à l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins.

8. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2025 de l'AFR Pouilley les Vignes

1- CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2024 (avec avenant de prolongation jusqu'au 31/07/2026) du Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes « Action Jeunes »

Le contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes est défini dans la nouvelle convention d'objectifs 2021 2024, avec un avenant de prolongation jusqu'au 31/07/2026.

Pour équilibrer les dépenses du Budget 2025, outre la participation des familles et divers concours, la commune de Serre les Sapins apportera à l'association une participation de 8 721€.

Après présentation du budget de l'Association Familles Rurales de Pouilley-les-Vignes, annexé à la présente, le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Annexe : Budget 2025

2025-071



Asso Pouilley les Vignes - 2025

Budget Global Ados

du

01/01/2025

au

31/12/2025



N° des comptes	CHARGES	Montant	N° des comptes	PRODUITS	Montant
60	ACHATS	4 150 €	70	PRESTATION DE SERVICE	10 803 €
	Alimentation Bobcon	2 050 €		Participation des familles	10 803 €
	Fournitures d'activités	500 €		Vente de marchandises	
	Fournitures d'entretien			Part. associations MAD personnel	
	Couches			Remise accordée	
	Achats de marchandises			Participations diverses	
	Remises accordées		73	CONCOURS PUBLICS	23 314 €
	Fournitures diverses			Sub Bonus territoire CAF	4 287 €
	Eau Electricité Combustible Carburant	1 600 €		Subvention MSA	
61	SERVICES EXTERIEURS	2 675 €		Subvention Conseil départemental	14 001 €
	Sous traitance repas	535 €		Subvention Conseil régional	
	MAD locaux			Subventions diverses	2 500 €
	Entretien et réparation			CAF MSA PSO PSU	2 526 €
	Prime d'assurance	2 100 €	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	26 033 €
	Services extérieurs divers			Subventions Etat	
	Location Loyers et charges	40 €		Sub fonct intercommunales	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 519 €		Sub fonct Conseil régional	
	Programme pédagogique	3 600 €		Sub fonct Conseil départemental	
	Honoraires	380 €		Sub fonct CAF	
	Frais de déplacement	200 €		Subventions diverses	
	Hébergement	1 600 €		Subvention de fonctionnement	26 033 €
	Frais de structure divers	325 €		--- Detail des Subventions ---	
	Transports			Communes François/Serre-les-sapins	8 721 €
	MAD du personnel	3 414 €		STVOS DE LA LANterne	17 312 €
63	IMPOTS ET TAXES			Commune 3	
	Taxe sur salaire			Commune 4	
	Taxes diverses			Commune 5	
64	FRAIS DE PERSONNEL	39 607 €		Commune 6	
	Medecine du travail	140 €		Commune 7	
	Formation du personnel	1 000 €		Commune 8	
	Frais divers			Commune 9	
	Rémunération du personnel	38 467 €		Commune 10	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	
	Subventions accordées			Dons legs	
	Pertes sur créances incouvrables			UDAF Fds special	
	Charges diverses de gestion courantes			Produits divers de gestion courante	
	Cotisations différents échelons			Cotisations différents échelons	
66	CHARGES FINANCIERES		76	PRODUITS FINANCIERS	
	Frais financiers divers			Produits financiers divers	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	321 €
	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	
	Charges sur exercices antérieurs			Produits sur exercices antérieurs	321 €
	Charges div. de gestion courantes			Produits des cessions d'el. actifs	
68	DOTATIONS	4 518 €		Quote part de sub. équipement	
	Cotation aux amortissements	4 518 €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	
	Provisions départ en retraite			Reprises sur provision	
	Provision charges et risques divers		79	TRANSFERTS DE CHARGES	
86	Emploi des contributions volontaires en			Autres transferts de charges d'exploitation	
	MAD gratuite de biens			Transferts de charges Chorum CPAM	
	Prestations		87	Contributions volontaires en nature	
	Personnel bénévole			Dons en nature	
				Prestations en nature	
				Bénévolat	
	TOTAL	80 470 €		TOTAL	80 470 €

Prix de revient : 4,81 €
Unité d'œuvre : 12 582,00

2- ADOPTION DE L'AVENANT 2025 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes

Vu la délibération relative au budget 2025 du contrat Enfance Jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter l'avenant d'un montant de 8 721€ concernant le contrat enfance jeunesse volet Jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes pour l'année 2025 et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- d'ouvrir un crédit de 8 721€ sur le compte 611 « Contrats prestations de services » sur le Budget Communal 2025,
- et de verser 8 721€ à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.



9. Subvention 2025 au CCAS

Le budget du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE est alimenté par une subvention de la Commune au profit du dit CCAS.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 14 216.08€ et de la mandater sur le compte 657363 « CCAS ».

10. Budget Communal 2025 et fongibilité des crédits

10.1 Budget Communal 2025

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2025 annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur :

- tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses) ;
- tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses) ;
- et la balance générale du budget.

Annexe BP Communal 2025

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 391 579,46	2 610 647,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 114 140,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 895 071,76
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 505 719,46	3 505 719,46
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 880 131,26	1 880 131,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 880 131,26	1 880 131,26
TOTAL DU BUDGET (4)		5 385 850,72	5 385 850,72

2025 - 073



SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	66 000,00	25 800,00	216 200,00	216 200,00	242 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (5)	113 000,00	22 000,00	191 100,00	191 100,00	213 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 138 000,00	1 042 940,00	1 562 460,00	1 562 460,00	2 605 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 317 000,00	1 100 740,00	1 989 760,00	1 989 760,00	3 090 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	215 000,00	0,00	272 500,00	272 500,00	272 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	13 400,00	13 400,00	0,00	0,00	13 400,00
27	Autres immobilisations financières (3)	118 250,00	0,00	1 942,00	1 942,00	1 942,00
Total des dépenses financières		346 650,00	13 400,00	274 442,00	274 442,00	287 842,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 663 650,00	1 114 140,00	2 264 202,00	2 264 202,00	3 378 342,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	140 050,40		91 919,20	91 919,20	91 919,20
041	Opérations patrimoniales (7)	10 020,00		35 458,20	35 458,20	35 458,20
Total des dépenses d'ordre d'investissement		150 070,40		127 377,40	127 377,40	127 377,40

TOTAL	3 823 329,40	1 114 140,00	2 391 579,40	2 391 579,40	3 505 719,40
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 505 719,40
---	---------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	64 500,00	0,00	64 500,00	64 500,00	64 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 192 562,70	0,00	1 559 142,53	1 559 142,53	1 559 142,53
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 257 062,70	0,00	1 623 642,53	1 623 642,53	1 623 642,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	482 448,63	0,00	437 542,39	437 542,39	437 542,39
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 058,00	0,00	3 985,40	3 985,40	3 985,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		520 506,63	0,00	496 527,79	496 527,79	496 527,79
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 777 569,33	0,00	2 120 170,32	2 120 170,32	2 120 170,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	205 085,03		303 090,02	303 090,02	303 090,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	140 050,04		01 010,20	01 010,20	01 010,20
041	Opérations patrimoniales (10)	10 020,00		35 458,20	35 458,20	35 458,20
Total des recettes d'ordre d'investissement		455 864,67		490 477,38	490 477,38	490 477,38

TOTAL	4 233 234,00	0,00	2 610 647,70	2 610 647,70	2 610 647,70
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	895 071,76
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 505 719,46
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	363 099,92
--	-------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	492 500,00	0,00	567 200,00	567 200,00	567 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	410 100,00	0,00	426 900,00	426 900,00	426 900,00
014	Atténuations de produits	68 200,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	216 270,37	0,00	215 812,08	215 812,08	215 812,08
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 187 070,37	0,00	1 298 912,08	1 298 912,08	1 298 912,08
66	Charges financières	80 000,00	0,00	124 700,00	124 700,00	124 700,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 400,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 268 970,37	0,00	1 425 112,08	1 425 112,08	1 425 112,08

033	Virement à la section d'investissement (4)	295 085,63		363 099,92	363 099,92	363 099,92
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	140 050,04		91 919,26	91 919,26	91 919,26
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		445 035,67		455 019,18	455 019,18	455 019,18

TOTAL	1 714 006,04	0,00	1 880 131,26	1 880 131,26	1 880 131,26
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 880 131,26
--	---------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	69 550,00	0,00	146 850,00	146 850,00	146 850,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	219 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
731	Fiscalité locale	1 118 101,00	0,00	1 211 232,00	1 211 232,00	1 211 232,00
74	Dotations et participations (3)	136 500,00	0,00	194 130,00	194 130,00	194 130,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 805,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 564 956,00	0,00	1 786 812,00	1 786 812,00	1 786 812,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 564 956,00	0,00	1 788 212,00	1 788 212,00	1 788 212,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	149 050,04		91 919,26	91 919,26	91 919,26
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		149 050,04		91 919,26	91 919,26	91 919,26

TOTAL	1 714 006,04	0,00	1 880 131,26	1 880 131,26	1 880 131,26
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 880 131,26
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	363 099,92	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

10.2 Fongibilité des crédits budgétaires

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.



L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle à l'assemblée :
VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget ;**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous document s'y rapportant.**

11. Budget Caveaux 2025

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2025 relatif à la construction de caveaux annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur:

- **tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),**
- **tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),**
- **et la balance générale du budget.**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	55 468,00	53 702,53
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 765,47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		55 468,00	55 468,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	57 676,00	55 458,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 218,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		57 676,00	57 676,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	113 144,00	113 144,00



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	10,00	10,00	10,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 000,00	0,00	10,00	10,00	10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 000,00	0,00	10,00	10,00	10,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	50 926,00		55 458,00	55 458,00	55 458,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		50 926,00		55 458,00	55 458,00	55 458,00
TOTAL		75 926,00	0,00	55 468,00	55 468,00	55 468,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	55 468,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	11,93	11,93	11,93
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	11,93	11,93	11,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	11,93	11,93	11,93
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	75 926,00		53 690,60	53 690,60	53 690,60
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		75 926,00		53 690,60	53 690,60	53 690,60
TOTAL		75 926,00	0,00	53 702,53	53 702,53	53 702,53

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 765,47
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	55 468,00
---	------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 985,40	3 985,40	3 985,40
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	3 985,40	3 985,40	3 985,40
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	3 985,40	3 985,40	3 985,40
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	75 926,00		53 690,60	53 690,60	53 690,60
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 926,00		53 690,60	53 690,60	53 690,60
	TOTAL	75 926,00	0,00	57 676,00	57 676,00	57 676,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**57 676,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	18 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	60 926,00		55 458,00	55 458,00	55 458,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 926,00		55 458,00	55 458,00	55 458,00
	TOTAL	79 176,00	0,00	55 458,00	55 458,00	55 458,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**57 676,00**



12. Budget Photovoltaïque 2025

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2025 relatif à la revente d'électricité annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré,

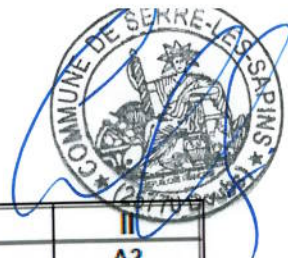
Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur:

- tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),
- tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),
- et la balance générale du budget.

Annexe BP Photovoltaïque 2025

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 041,77	3 500,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 541,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		7 041,77	7 041,77
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 000,00	5 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 000,00	5 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 041,77	12 041,77



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES						A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 593,70	0,00	1 533,77	1 533,77	1 533,77
Total des dépenses de gestion des services		1 643,70	0,00	1 583,77	1 583,77	1 583,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	1 800,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 443,70	0,00	3 983,77	3 983,77	3 983,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
TOTAL		6 501,70	0,00	7 041,77	7 041,77	7 041,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 041,77
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 541,77
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 041,77
---	-----------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	100 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	103 058,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	103 058,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	1 942,00	1 942,00	1 942,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	1 942,00	1 942,00	1 942,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	100 000,00	0,00	1 942,00	1 942,00	1 942,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
	TOTAL	103 058,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 000,00



13. Financement du Budget Photovoltaïque par le Budget Communal pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques

Considérant le projet de développer un programme photovoltaïque, la Commune souhaite inciter l'installation de panneaux photovoltaïques, sur l'ensemble du territoire communal, mais particulièrement sur certains bâtiments communaux.

Il est donc nécessaire de financer le Budget Photovoltaïque par le Budget Communal et ensuite d'autoriser le paiement de l'achat de panneaux photovoltaïques (type Plug and play) sur le Budget Photovoltaïque.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **de financer le budget Photovoltaïque par le Budget Communal en émettant un mandat sur le compte 276348 « Autres créances immobilisées » du BP Communal d'un montant de 1 942€ et un titre sur le compte 16871 « Remboursement des emprunts souscrits pas la collectivité de rattachement » du même montant sur le BP Photovoltaïque**
- **et d'autoriser le paiement des panneaux, en émettant un mandat sur le compte 2153 « Installations à caractère spécifique » sur le BP Photovoltaïque.**

14. Bail de location pour l'appartement communal situé à l'étage de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait signé il y a de nombreuses années deux conventions, dites « Palulos », avec l'Etat, pour l'obtention d'aides financières, dans le cadre de la réhabilitation de logements situés dans les locaux de la Mairie.

La première convention n°25/3/07-1981/77-1019/042, signée en date du 8 juillet 1981, est à résilier puisque le logement n'existe plus aujourd'hui. La seconde convention n°25/3/04-1992/77-1019/035, signée en date du 21 novembre 1991, doit expirer le 30 juin 2025 et à défaut de résiliation expresse, serait tacitement reconduite pour trois ans.

Le logement communal étant vacant, l'opportunité s'est présentée d'y faire des travaux de rafraîchissement (installation d'une cuisine équipée, sanitaires, mise aux normes électriques et réfection des sols et peintures).

La dénonciation de la convention permettant ensuite de louer plus facilement à un nouveau locataire, le Conseil Municipal a donc dénoncé également cette seconde convention lors de la séance du 28 mars 2023.

Ainsi, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce logement situé 16 Rue de la Machotte, au 1^{er} étage de la mairie, est à présent disponible à la location.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débiter la location à compter du 1^{er} juillet 2025, et pour ce faire, un bail sera établi par Maître Roussel, Notaire à Saint-Vit.

Comparativement aux autres locations comparables sur la commune, il est proposé d'appliquer un loyer de 500€ par mois. Ce loyer sera révisé chaque année, conformément aux indices de révision précisés dans le bail.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2025, le montant du loyer du logement communal situé 16 Rue de la Machotte, au 1^{er} étage de la mairie, à cinq cent euros (500€) charges non-comprises (eau et assainissement). Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public, et il sera révisable annuellement selon la variation des indices INSEE à la construction,
- De fixer le montant de la caution à cinq cent euros (500€), soit un mois de location, cette caution devant être réglée avant remise des clefs au locataire
- Et d'autoriser Madame Valérie BRIOT, 1^{ère} adjointe au maire, à signer le bail de location pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître ROUSSEL, Notaire à Saint-Vit.

15. Installation d'un composteur de village et signature de la convention d'entretien

REPORTEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Emmanuel SALVADO

Le Maire,

Gabriel BAULIEU

